

Conseil Municipal d'Avançon

Compte rendu de la séance du 13 Janvier 2012

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mme Carole FAURE, Nancy GARAGNON, Nathalie GIAIME, Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absent(e)s : Mrs Joseph LESBROS, Michel MAUREL, procuration à Joël EYRAUD

La séance est ouverte à 20h05.

Information de Mr Nicolas, le Maire : La CCVA (Communauté des Communes de la Vallée de l'Avance) devrait avoir à se porter acquéreur du terrain communal situé au niveau de la déchetterie (pour des raisons de conformité, notamment plateforme à bétonner) correspondant à la zone de dépose des déchets de bois. A cette occasion il paraît nécessaire de négocier la prise en charge de la route communale par la CCVA d'accès à la déchetterie, actuellement en mauvais état.

Approbation du Compte rendu de la séance du 18 novembre 2011 à l'unanimité (9/9) après les modifications suivantes, proposées par Mme Garagnon :

- « La solution pourrait passer par une Assistante Vie Scolaire (AVS)... » remplacé par « solution pourrait passer par un Emploi Vie Scolaire (EVS)... »

- « Mme Garagnon signale que la commune de Saint Etienne 1€ par heure de garderie, de facturation mensuelle) » remplacé par « Mme Garagnon signale que la commune de Saint Etienne le Laus a procédé au recrutement d'un agent technique pour assurer l'entretien des locaux scolaires, avant de consulter les autres communes, et donc avant la délibération du conseil municipal d'Avançon. En compensation il est demandé une participation financière des familles, de 1€ par heure de garderie, de facturation mensuelle ».

Mme Garagnon souhaite être informé à l'avance des dates des conseils d'école.

1- Signature du contrat de maintenance Horizon Villages On-Line

Après vérification, la délibération concernant la signature de ce contrat a déjà été prise lors du conseil municipal du 21/10/2011.

2- Etats de non valeur /Budget de l'eau Avançon

La Trésorerie principale demande de prendre une délibération pour l'admission de titres en non valeurs, concernant des factures d'eau non réglées et pour lesquelles toutes les démarches légales n'ont pu aboutir.

Cela représente un montant de 1447.43€ sur plusieurs années, depuis 1997.

Vote à l'unanimité pour l'admission de ces titres en non-valeur (9/9).

3- Approbation des statuts du syndicat d'éclairage public de Charges La Bâtie Neuve (SIEPCLBN)

Un courrier du SIEPCLBN demande à la commune de prendre une délibération pour acceptation des statuts, pour une période d'un an renouvelable.

Ce Syndicat comprend les communes de la CCVA et Jarjayes, deux délégués et 2 suppléants par commune, présidé par Mr Mamo, le siège est à la mairie de Mongardin.

Ce syndicat exerce ses compétences sur tout ce qui concerne l'éclairage public : entretien rénovation, maîtrise d'ouvrage d'installations nouvelles....

La commune aura à régler une cotisation et des sommes correspondant aux travaux effectués, notamment l'entretien.

Vote à l'unanimité pour l'approbation des statuts du syndicat d'éclairage public de Charges La Bâtie Neuve (SIEPCLBN) (9/9).

4- Lettre des habitants de la Maronne au sujet du passage à gué du torrent du Laus

Un courrier signés des habitants de 6 résidences du Bruisset signale que le chemin des Girard est impraticable en période d'intempérie (fortes pluies ou gel hivernal), ce qui immobilise certains résidents. Il est donc demandé la réalisation de travaux pour rendre ce passage sécurisé et fiable. Une lettre a aussi été adressée à la préfecture et à Mme Martinez, députée, qui a elle-même envoyé à la commune un courrier soutenant cette demande.

En conséquence un devis pour étude va être demandé à la société RTM.

4- Lettre de Mr et Mme Tasset : problème d'accès en véhicule à leur chemin.

Mme et Mr Tasset signalent des difficultés pour sortir en véhicule de leur propriété, lorsque des véhicules sont garés en face de leur sortie. La proximité du parking communal autoriserait à interdire le stationnement de véhicules sur cette zone. Un arrêté municipal peut être envisagé pour cette interdiction, qui sera signalée par panneau indicateur.

Délibération pour un arrêté municipal pour cette interdiction de stationnement en bordure de voirie communale, en face de la sortie de la propriété Tasset. Vote à l'unanimité (9/9).

Il sera nécessaire de rappeler l'interdiction de stationnement sur toute la place du village.

Un panneau de signalisation du parking communal sera installé sous le panneau d'entrée dans la commune.

Un panneau pour signaler l'accès au village sera installé à la bifurcation route de la montagne-route du village.

5- Questions Diverses

5-1. Délibération pour acceptation du marché du relevé topographique au Village

La commission d'appel d'offre a reçu 3 devis concernant la réalisation d'un relevé topographique au village, nécessaire en préalable aux travaux enfouissement des réseaux humides, et non compris dans la maîtrise d'ouvrage proposée par la Société Hydrétude.

Les 3 propositions répondent au cahier des charges établi par la Sté Hydrétude.

- Sté Bontoux Toulemonde : 4 427 € HT
- Sté SOGEMA : 5 100 € HT
- Sté Potin : 6 490 € HT

La société Bontoux-Toulemonde est retenue à l'unanimité (9/9).

5-2. Croix au clocher de l'église

La croix avec parafoudre du clocher de l'église au village penche, probablement déplacée par les forts vents du 6 janvier dernier.

Une déclaration sera faite à l'assurance.

5-3. Divers

En vue de l'enfouissement des réseaux humides, il sera nécessaire de réfléchir au meilleur positionnement possible des compteurs d'eau potable.... En limite de propriété ?

Les travaux d'empierrement en goudronnage des voiries communales doivent être envisagés.

La séance est levée à 23h05.

Ce document est protégé et appartient à la CCVA